

Madame Marie-Françoise VABRE
Présidente Eau Secours 31
eau.secours31@gmail.com

Toulouse, le

4 MARS 2026

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs,

Je tiens à vous remercier pour le courrier que vous m'avez adressé le 31 janvier dernier.

Je vous prie de trouver mes réponses à vos différentes questions.

A.1.1

La Métropole, sous le pilotage consensuel de notre Majorité et de Robert Médina, a déjà engagé des actions importantes en faveur de la sensibilisation des plus jeunes. Ainsi, des séquences en CLAE ont été proposées, un podcast a été produit. Nous adhérons donc déjà pleinement à votre proposition.

Pour les adultes, nous proposons que le CoDev se saisisse de nouveau de cette thématique centrale. Leur cycle de conférences sur l'écologie rencontre un succès réel auprès du grand public et des agents. Y aborder le sujet de l'eau serait donc particulièrement payant.

A.1.2

L'Équipe municipale toulousaine n'a pas la main sur les initiatives de budgets participatifs au sein des autres communes. Nous pourrions cependant partager votre idée.

Je souligne néanmoins que la politique de l'eau est un sujet très technique qui fait l'objet de nombreuses contraintes normées. Une démarche de budget participatif devrait donc s'assortir d'un temps important de pédagogie et d'appropriation. C'est envisageable, si la demande citoyenne existe.

A.1.3

Votre intention de créer une assemblée de l'eau est compréhensible, dans le paradigme politique qui est le vôtre. J'ai bien conscience que toute nouvelle instance est pour vous un lieu d'influence utile, pour peser sur les politiques publiques menées par les représentants légitimes du peuple.

Pour notre part, nous croyons à un juste équilibre entre démocratie participative et démocratie délibérative. Nous sommes prêts à discuter du fonctionnement et de la composition du Comité métropolitain de l'eau. Mais cette instance nous semble dans l'absolu pertinente, et suffisante.

A.2.4

Après un intermède plutôt consensuel, vous abordez tout de go le sujet qui occupe toutes vos pensées. J'espère vous satisfaire en annonçant que, dans un éventuel prochain mandat, la méthode déployée serait la même qu'en 2017-2019 : un processus d'étude fouillé, un temps d'écoute sincère des acteurs, une décision guidée par la raison.

Depuis les années 2010, le contexte a changé. Grâce à l'action des agents de la Métropole et des équipes des délégataires, le service public de l'eau a été considérablement modernisé. Je ne préjuge pas de notre éventuelle décision : à contexte nouveau, arbitrage renouvelé.

A.3

Je suis en parfait alignement avec le souhait que vous émettez. Cependant, force est aussi de constater que la gouvernance de l'eau est multiforme et parfois confusante, pour nos élus eux-mêmes. Les instances mobilisent de nombreux sièges, au-delà des élus "experts" habitués à ces enjeux. J'appelle de mes vœux une clarification consensuelle de ces instances, pour améliorer leur vitalité. Une proposition de loi est en cours, nous y contribuerons et j'espère qu'elle portera ses fruits.

B.1.5

Je comprends votre préoccupation pour les captages et nappes phréatiques. Cependant vous le savez, l'eau qui alimente la Métropole est essentiellement de l'eau de rivière, dont on ne peut situer, si exactement, la provenance. Sachez que, quand une source de pollution est identifiée, nous alertons et nous agissons. C'est aussi la vertu de notre grande exigence sur les contrôles de l'eau qui sont effectués. J'ajoute que nous nous préoccupons de la qualité de toute eau, y compris celle que nous ne buvons pas. Les agents en charge de la GEMAPI, sous l'impulsion des élus métropolitains et des Maires, redoublent d'efforts.

B.1.6

Cette question appelle une réponse proche de la précédente. J'ajoute que, en tant que plus grande métropole d'Occitanie et du bassin Adour Garonne, nous n'avons pas les moyens de nous poser en donneurs de leçon. Tout propos laissant entendre que la pollution est à imputer aux autres, provoque une crispation forte de cette gouvernance de l'eau que vous chérissez. Nous travaillons donc avant tout par l'exemplarité, en restituant un eau propre à la Garonne.

B.1.7

L'impact des PFAS nous préoccupe beaucoup. Nous soutenons les associations d'élus qui portent cet enjeu de santé publique à l'agenda national. Ce plaidoyer "par procuration" est la méthode la plus efficace pour une collectivité locale.

B.1.8

Je partage votre préoccupation pour les gravières, même si je note une tendance dommageable à attribuer les méfaits environnementaux aux territoires urbains.

Nous sommes une métropole pilote pour l'économie circulaire, notamment via le projet européen Waste 2Build, souvent cité en exemple.

Le projet de ligne C bénéficie de la certification HQE. Nous avons toujours été très exigeants avec les entreprises de génie civil sur la nature des exutoires des terres. Nous sommes à disposition de toutes autres collectivités pour partager notre expérience et les leçons tirées.

B.2.9

Le projet Qualité+, déployé sur l'usine de Clairfont, et qui bénéficiera aussi aux autres unités de production d'eau potable de la Métropole, permet d'améliorer considérablement la filtration des PFAS, pesticides et résidus médicamenteux. Nous surveillons également les teneurs en PFAS dans l'eau (brute et distribuée) et les résultats obtenus à ce jour sont très rassurants. Bien sûr, nous ne comptons pas nous arrêter là : si nécessaire, nous envisagerons de moderniser davantage encore ces installations. La chasse aux polluants est un travail sans fin, et nous devons nous adapter à mesure que de nouvelles substances sont découvertes. Il en va de la confiance que nos concitoyens peuvent porter envers l'eau potable ; aussi, nous resterons donc pleinement mobilisés.

B.2.10

Je déplore vos propos sur le soi-disant manque d'indépendance d'institutions publiques telles que l'ARS et l'ANSES, dont les agents œuvrent avec dévouement et compétence. Pour scruter la qualité de l'eau, nous travaillons en respectant les méthodes et les interlocuteurs en vigueur. Si des acteurs locaux sont demandeurs de partenariats supplémentaires avec la Métropole, nous examinerions ces propositions avec attention. En effet, nous sommes attachés à mener des projets de recherche performants et à prendre de l'avance sur la réglementation.

B.3.11

Vous émettez des propositions précises et intéressantes pour limiter les sources de pollution toujours plus diverses qui peuvent affecter la qualité de l'eau pour notre territoire, mais aussi ceux en aval.

Je m'engage à examiner la faisabilité de ces propositions et à identifier des partenaires ainsi qu'à sensibiliser les entreprises. A l'image de ce que nous avons mis en place pour les émissions carbone, via un Pacte Climat 2030, nous pourrions travailler avec les organisations consulaires pour mieux approcher les entreprises, quelle que soit la taille.

B.3.12

Aujourd'hui, les chantiers sont d'ores et déjà astreints à certaines règles s'agissant du traitement de l'eau. Nous pouvons toujours mieux faire, dans une logique de concertation et non de contrainte abstraite. Cela rejoint votre proposition de plus grande association des entreprises à l'enjeu de la qualité de l'eau.

Pour les eaux pluviales, des progrès doivent être réalisés. Fin 2025, la Métropole a adopté un schéma directeur des eaux pluviales qui programme plusieurs actions importantes pour améliorer le filtrage des macro-déchets, et sensibiliser encore plus les usagers. Nous avons donc tracé la voie et nous espérons que ces actions porteront leurs fruits.

B.4.13

Comme vous le savez, nous ne sommes pas hostiles, bien au contraire, au principe de la tarification solidaire, que nous avons fait étudier plusieurs fois. A ce stade, nous n'avons cependant pas identifié de moyen juste et efficace de la mettre en place sur la Métropole. En effet, comme vous le savez, seul un tiers des compteurs d'eau de notre territoire sont individuels ; les autres recouvrent les consommations de plusieurs foyers. Trop de territoires annoncent une tarification solidaire qui se trouve être un simple coup de communication politique. A Lyon, le prix de l'abonnement fixe est tellement plus élevé qu'à Toulouse que la gratuité des premiers mètres cubes est complètement virtuelle.

B.4.14

La mise en place de kit hydro-économes dans les lieux publics est une bonne idée, tant pour son aspect exemplaire que pour l'économie d'eau que cela peut réellement générer. Malgré la situation budgétaire difficile, je m'engage à envisager cette action de manière sérieuse.

B.4.15

Vous semblez ignorer que j'ai voulu que la Métropole mette en place une aide à l'achat des récupérateurs d'eau de pluie. La proposition que vous faites, nous l'avons donc déjà mise en œuvre. Concernant les équipements publics, du côté de la Mairie de Toulouse, nous avons déployé plusieurs expérimentations sur la réutilisation de l'eau, donc nous souhaitons la généralisation à l'avenir.

C.1.16

Votre exposé de la situation est difficilement compréhensible. Vous constatez que les délégataires perdent de l'argent, puis vous demandez un audit pour vérifier que les activités toulousaines ne seraient pas injustement dépouillées par les sièges de multinationales. S'en mettent-ils plein les poches ou sont-ils ruinés ?

Pour ma part, je considère que la Métropole protège l'intérêt de nos concitoyens en s'assurant que les objectifs définis dans la délégation de service public sont respectés. Les équipes techniques et administratives de la collectivité sont intraitables quant au respect des objectifs fixés ; sous notre responsabilité, elles continueraient de l'être, pour l'intérêt de nos concitoyens. Le déficit des délégataires n'a pas empêché le renouvellement des canalisations, ni l'amélioration de la qualité de l'eau, ni l'entretien réactif des réseaux. La bonne santé ou mauvaise santé financière des maisons-mères n'est pas mon problème. Ma seule préoccupation est le respect des engagements pris pour la qualité de vie, et donc de l'eau, des Toulousains.

C.2.17

Cette question a déjà été traitée plus haut.

C.2.18

La présence de compteurs individuels est en effet utile pour améliorer le suivi des consommations et, le cas échéant, adapter la tarification. La Métropole est déjà engagée pour assister techniquement les copropriétés et les bailleurs. La question d'une aide pourrait effectivement se poser. Si notre équipe est reconduite, je demanderai une étude objective et chiffrée pour évaluer le besoin et surtout l'impact potentiel d'une telle aide.

D.1.19

Une fois encore, vous semblez ignorer totalement l'action de Toulouse Métropole en dressant un tableau mensonger et périmé. Comme vous vous concevez spécialistes de la politique de l'eau, je sais que ce choix relève non pas de l'ignorance, mais du biais partisan. Je le déplore, sans être dupe sur vos intentions.

Non, la Métropole n'est pas adepte du tout tuyau. Notre politique de ces derniers mandats a justement consisté à promouvoir au maximum le traitement des eaux pluviales à la parcelle dans le PLUiH, à débitumer comme jamais auparavant, à refonder notre politique GEMAPI autour des solutions fondées sur la nature, à expérimenter de nouveaux revêtements perméables.

Bien sûr, si nous continuons de servir nos concitoyens, nous amplifierons ces actions et nous continuerons de tester de nouvelles méthodes, comme nous l'avons fait ces dernières années avec les tranchées de Stockholm.

D.1.20

Il existe, en effet, une réelle nécessité de mieux embarquer les habitants dans le tournant de la ville perméable, tout comme dans la dynamique de plantation d'arbres. Parfois, des obstacles pourtant rudimentaires poussent nos concitoyens à abattre des arbres ou à imperméabiliser.

Vos propositions sont donc bienvenues.

D.2.21 et D.2.22

J'abonde dans votre sens, il faut mieux communiquer sur la présence des cours d'eau et des zones humides. Nous pourrions réfléchir ensemble aux meilleurs moyens de le faire, en partenariat avec les communes. Les zones humides sont déjà une composante importante du PLUiH et la Métropole vise à les reconstituer ou les maintenir.

D.2.23

Nous avons d'ores et déjà lancé des études pour créer des bassins de rétention. Ce sont des projets souvent difficiles et onéreux, mais nous souhaitons les développer.

D.3

Le PLUiH a justement permis d'identifier et de protéger de nombreuses couvertures végétales, au sein de toute la Métropole. Ce faisant, la puissance publique s'attire souvent les foudres de propriétaires privés, qui ne comprennent pas pourquoi ils ne peuvent plus disposer librement de la végétation de leur parcelle. Mais nous assumons, car l'espace privé est plus important encore que l'espace public pour préserver nos sols et notre climat.

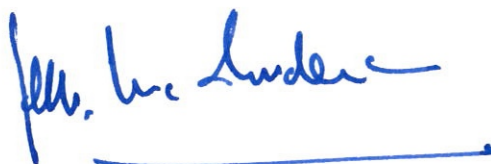
E.1.24

Vous semblez ignorer le programme alimentaire et agricole métropolitain (PAAM) qui traite en tous points les propositions que vous avancez et qui a permis de grands succès. Si les électeurs nous renouvellent leur confiance, nous amplifierons ces actions et notamment l'implantation de nouvelles fermes.

E.2.25

Votre question concerne des compétences municipales, je réponds donc en tant que candidat à la Mairie de Toulouse. Dans le cadre du plan Toulouse + fraîche, nous avons commencé à moderniser et densifier le réseau de points de distribution d'eau potable. Toulouse figure parmi les grandes villes les mieux équipées. Nous accentuerons cet effort, notamment en ciblant les parcours les plus pratiqués par les sportifs et les promeneurs.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, en mes meilleures salutations.



Jean-Luc MOUDENC